

## Annexe I – Descriptif des programmes franco-allemands de mobilité

### SOMMAIRE

#### I. MOBILITE COLLECTIVE

##### A. FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES

- I. *ProTandem – Échanges de groupe : échanges franco-allemands de jeunes et d'adultes en formation professionnelle initiale et continue*
- II. *ProTandem – Échanges des personnels*
- III. *Ofaj – Échanges à orientation professionnelle*

##### B. OFAJ – FORMATIONS GENERALES ET TECHNOLOGIQUES

- I. *Rencontres au domicile du partenaire*
- II. *Rencontres en tiers-lieu*
- III. *Programme pour la région frontalière « Vivons et apprenons avec nos voisins »*
- IV. *« Projets-IN »*
- V. *Check ! Conseil en ligne sur mesure pour équipe enseignante*
- VI. *Journée Découverte*
- VII. *Programme Focus, projets de coopération entre établissement(s) scolaire(s) et association(s)*

#### II. OFAJ – MOBILITE INDIVIDUELLE

##### A. STAGES PRATIQUES DANS LE CADRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, TECHNOLOGIQUE OU AGRICOLE

##### B. STAGES HORS CURSUS PRAXES

##### C. PROGRAMMES BRIGITTE SAUZAY ET VOLTAIRE

- I. *Programme Brigitte Sauzay*
- II. *Programme Voltaire*

##### D. FORMATIONS POUR ENSEIGNANTS

#### III. ÉCHANGES A DISTANCE ET DEMARCHES NUMERIQUES A L'OFAJ

##### A. TELE-TANDEM®

##### B. « AKI – APP », VALORISATION DES COMPETENCES ACQUISES EN MOBILITE

##### C. PARKUR, LA PLATEFORME D'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE DU PARTENAIRE EN VUE DE PREPARER SA MOBILITE PROFESSIONNELLE

### I. Mobilité collective

#### A. Formations professionnelles et technologiques

Dans le cadre de sa coopération éducative avec l'Allemagne, la France contribue à la construction de l'Espace européen de l'éducation ainsi qu'au développement d'un espace commun de formation des jeunes et des adultes se préparant à l'exercice d'une activité professionnelle. Les échanges franco-allemands dans la voie professionnelle s'appuient notamment sur la dynamique engagée à partir des campus des métiers et des qualifications, regroupant des établissements d'enseignement secondaire et supérieur, en formation initiale ou continue autour de secteurs d'excellence économique, soutenus par les collectivités et entreprises. Dans ce contexte, les échanges sont appelés à soutenir le développement de :

- la mobilité ;

- l'attractivité des voies professionnelle et technologique, notamment dans des secteurs où la main d'œuvre est insuffisante par rapport aux besoins de l'économie en Europe ;
- l'employabilité des jeunes par l'acquisition de compétences professionnelles et transversales, dans une démarche d'apprentissage tout au long de la vie ;
- formations professionnelles concertées.

Les priorités académiques sont définies conjointement par chaque académie en coopération avec le Land partenaire et selon les spécificités de ce dernier dans le domaine des enseignements technologiques et de la voie professionnelle.

## ***1. ProTandem – Échanges de groupe : échanges franco-allemands de jeunes et d'adultes en formation professionnelle initiale et continue***

### **1. Définition et objectifs**

Les programmes d'échanges ProTandem permettent notamment à un groupe d'au moins huit élèves ou apprentis issus d'un même établissement d'effectuer ensemble un stage de trois semaines minimum dans un établissement de formation professionnelle et/ou dans une entreprise du pays partenaire. Ces programmes de mobilité ont pour objet d'enrichir les parcours de formation professionnelle et d'améliorer la connaissance réciproque des méthodes de formation. Pour les élèves et apprentis français, le séjour dans l'entreprise allemande fait partie intégrante de la période de formation en milieu professionnel ou du stage obligatoire prévus dans le cadre du diplôme préparé.

Chaque élève ou apprenti reçoit à l'issue de la mobilité ProTandem une attestation de participation signée par les responsables ministériels, validant la valeur formative de cette mobilité. En outre, une valorisation par *Europass* est systématiquement proposée, notamment la délivrance de l'*Europass Mobilité* décrivant les compétences acquises dans le cadre de l'expérience de mobilité.

Depuis le mois de septembre 2021, ProTandem étend, en outre, son accompagnement et ses financements aux projets de mobilités dits hybrides, où l'offre numérique vient préparer et enrichir les mobilités physiques.

### **2. Publics et établissements concernés**

Les échanges peuvent être organisés sur l'ensemble des territoires français et allemand et ont pour ambition de faciliter l'accès de tous à la mobilité : élèves de la voie professionnelle, apprentis et adultes en formation initiale ou continue. Il convient de veiller en particulier à favoriser l'ouverture de la mobilité à des publics et des filières diversifiées. À ce titre, sont considérés comme prioritaires les jeunes apprentis ou élèves sans précédente expérience de stage à l'étranger, les élèves en sections européennes, ainsi que les jeunes en situation de handicap.

En France, sont concernés les établissements et les centres de formation d'apprentis qui préparent aux diplômes suivants :

- certificat d'aptitude professionnelle ;
- baccalauréat professionnel, technologique, brevets des métiers d'art, brevet national des métiers d'art et tout diplôme professionnel de niveau IV ;
- brevet de technicien supérieur.

Les établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea) et les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) sont également éligibles.

À noter : Les entreprises françaises ainsi que les établissements de l'enseignement agricole (public et privé) non éligibles aux financements peuvent néanmoins être accompagnés par ProTandem dans l'élaboration de leurs projets de mobilité.

Les échanges se font essentiellement dans le cadre du système dual allemand (formation par apprentissage), avec les partenaires suivants :

- les entreprises dispensant une formation professionnelle ;
- les centres de formation interentreprises ;
- les organismes consulaires et de droit public (chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers et de l'artisanat, etc.) ;
- les écoles professionnelles d'enseignement en alternance (*Berufsschulen*).

Les écoles professionnelles d'enseignement à temps plein (*Vollzeitschulen*) sont également éligibles.

Prérequis linguistique des stagiaires : Les mobilités sont organisées sans prérequis linguistique. ProTandem propose cependant un soutien linguistique intégré au financement de l'échange :

- 30 heures supplémentaires effectives (HSE) dispensées par des enseignants en amont de l'échange ;
- un accompagnement linguistique pendant toute la durée du séjour en Allemagne comme en France ;
- un cours tandem pendant la première semaine d'une mobilité de 2 à 3 semaines en France comme en Allemagne.

### 3. Modalités de mise en œuvre des échanges

La recherche partenariale et la mise en relation sont entièrement prises en charge par ProTandem pour le compte de l'établissement candidat.

Le programme d'échange se déroule selon les modalités suivantes :

- Chaque établissement partenaire prend part à deux visites préparatoires (une en France et une en Allemagne), en présence d'un agent de ProTandem, afin de s'accorder sur les objectifs pédagogiques et sur l'organisation pratique de l'échange. Lors de ces visites sont définis les contenus et les modalités de la coopération entre les deux établissements partenaires. Les premiers contacts et une des deux visites préparatoires peuvent être organisés à distance.
- Les groupes d'échange sont constitués de huit apprentis/élèves minimum et peuvent être issus d'une ou plusieurs filières de formation de leur établissement, voire de plusieurs établissements. Ce chiffre peut être réduit à six participants pour les nouveaux échanges et les publics spécifiques relevant de l'inclusion.
- Le séjour est effectué pendant la période de scolarité ou de formation en entreprise, et dure au minimum trois semaines réparties comme suit : une semaine dédiée à la sensibilisation linguistique et interculturelle, deux semaines de stage en entreprise allemande, sur les plateaux techniques des établissements de formation ou dans une unité d'enseignement adapté.
- Les échanges peuvent être organisés sur deux années scolaires ou calendaires.
- 5 à 10 heures de cours en ligne peuvent être utilisées de façon fractionnée, pour permettre la préparation des mobilités physiques.

#### **Mesures de flexibilité pour les nouveaux échanges, les échanges hybrides et les publics relevant de l'inclusion**

Pour les nouveaux échanges, les échanges hybrides et les publics spécifiques, les souplesses possibles sont :

- réduction possible de la durée du séjour minimale de trois à deux semaines ;
- réduction possible du nombre de participants minimal de huit à six élèves ou apprentis.

Sont considérés comme « nouveaux échanges » les trois premiers échanges effectués entre les deux nouveaux partenaires : trois mobilités aller et trois mobilités retour.

Pour les échanges hybrides d'une ancienneté supérieure à trois ans, ils peuvent réduire leur durée de séjour à deux semaines dès lors qu'ils effectuent un cours en ligne d'une durée comprise entre 10 et 20 heures en amont.

#### **4. Financements éligibles (voir fiche informations financières en annexe II)**

Chacun des deux établissements bénéficie d'un financement en vue de la réalisation de l'échange dans toutes ses composantes. Sont notamment pris en charge pour les échanges en présentiel :

- la visite préparatoire de deux représentants de l'établissement français auprès de l'établissement partenaire allemand, afin de s'accorder sur les objectifs pédagogiques et sur l'organisation pratique de l'échange ;
- le transport aller-retour du groupe français ;
- le transport local, l'hébergement et les repas des participants allemands en France ;
- la préparation linguistique des élèves en amont du séjour (sous forme de 30 HSE pour une initiation à la langue allemande) et pendant la première semaine du séjour ;
- les visites culturelles et professionnelles ;
- l'accompagnement pédagogique, à savoir l'encadrement du groupe par un professeur de l'établissement d'origine et la mise à disposition d'un accompagnateur linguistique durant le séjour dans le pays partenaire.

Pour les échanges hybrides de ProTandem, sont notamment pris en charge :

- la réalisation d'un cours tandem en ligne (entre 5 et 20 heures qui peuvent être fractionnées) ;
- l'assistance technique de l'intervenant, sous forme de forfait pour la réalisation de ce cours tandem ;
- l'accompagnement linguistique et organisationnel en amont de la mobilité ;
- un forfait administratif attribué à l'établissement fixé en fonction du nombre d'élèves ou d'apprentis participant au cours en ligne.

Les montants précis des financements éligibles et les documents à remplir pour l'organisation des échanges sont téléchargeables sur le site de ProTandem :

<https://protandem.org/fr/documents/dreic>.

Lors du dépôt du dossier pour un échange hybride, une feuille de route d'une page retrace le concept avec les mesures d'enseignement et de formation professionnels mises en place dans le cadre du projet à distance. Sont éligibles au financement de ce type d'échanges des projets impliquant au minimum 8 personnes par pays (ou 6 pour les nouveaux échanges et les publics spécifiques).

#### **5. Modalités de candidature et de sélection**

**a) Première étape :** dès parution de la présente note au BOEN, demande par le chef d'établissement du formulaire de candidature :

en ligne [sur le site](https://protandem.org) ou par courriel : [info@protandem.org](mailto:info@protandem.org)

- b) Deuxième étape :** envoi par le chef d'établissement du formulaire de candidature complété à ProTandem et à la D(r)areic.

Qu'il s'agisse d'une nouvelle candidature ou d'une demande de renouvellement, les établissements candidats devront impérativement adresser le formulaire renseigné parallèlement à la délégation (régionale) académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (D[r]areic) de leur rectorat et à ProTandem.

Dans le cas où un établissement dispose de deux partenaires, il procède à l'envoi de deux candidatures. Les D(r)areic (en collaboration avec les corps d'inspection et, le cas échéant, les délégués académiques aux enseignements techniques [DAET]) procèdent à l'évaluation des candidatures. Ils peuvent porter une brève appréciation, par exemple en classant les candidatures selon une échelle de quatre niveaux (A : très favorable / B : favorable / C : réservé / D : défavorable), avant de les transmettre à ProTandem.

- c) Troisième étape :** sélection des candidatures

Sont considérés comme prioritaires les candidatures issues des régions ou des *Länder* comptant peu ou pas d'échanges, ainsi que le démarrage de partenariats franco-allemands à partir des *Campus des métiers et des qualifications*.

- d) Quatrième étape :** ProTandem informe les établissements

Pour les nouveaux partenaires, si la candidature est retenue, ProTandem fixe, en accord avec les deux parties, les dates des visites préparatoires et leur adresse la procédure à suivre pour la délivrance de *l'Europass Mobilité*. Décrivant les compétences acquises dans le cadre de l'expérience de mobilité, *l'Europass Mobilité* peut contenir des informations sur les rôles et responsabilités, les compétences professionnelles, linguistiques et numériques, ainsi que les compétences en matière d'organisation, de gestion et de communication des jeunes.

À l'issue de ces visites préparatoires, un dossier complet comportant une demande de financement et l'accord de coopération entre les partenaires est retourné à ProTandem au plus tard six semaines avant la date prévue pour le début de l'échange.

- e) Cinquième étape :** mise en œuvre des mobilités dans le courant de l'année civile 2027.

Pour plus d'informations : <https://protandem.org>

**Contact :**

ProTandem

Franz-Josef-Röder-Straße 17

D-66119 Saarbrücken + 49 681 501 11 80 - [info@protandem.org](mailto:info@protandem.org)

## **II. ProTandem – Échanges des personnels**

### **II.1 Échanges individuels**

#### **1. Définition et objectifs**

Outre les programmes de mobilité destinés aux élèves et apprentis, ProTandem propose des échanges pour les personnels qui pourront notamment améliorer leur connaissance de la vie

professionnelle et du système d'enseignement et de formation professionnels du pays partenaire, approfondir des coopérations en cours et en préparer de nouvelles.

Les séjours en France et en Allemagne sont organisés à des périodes distinctes.

## 2. Public concerné

Ce volet du programme s'adresse aux chefs d'établissements, aux directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT), aux enseignants et aux formateurs ayant de préférence une certaine connaissance de la langue allemande et exerçant dans :

- des lycées professionnels ;
- des lycées d'enseignement technologique ;
- des lycées dispensant des formations de techniciens supérieurs ;
- des centres de formation d'apprentis gérés par des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), des Greta ou des groupements d'intérêt public (GIP) académiques.

Il s'adresse également aux tuteurs et aux maîtres d'apprentissage dans des entreprises accueillant des élèves de l'enseignement professionnel et des apprentis.

Dans tous les cas, les personnels candidats doivent avoir, au préalable, identifié un partenaire allemand.

## 3. Modalités de candidature

Les personnels intéressés par ces échanges devront adresser leur candidature par courriel à : [info@protandem.org](mailto:info@protandem.org) en indiquant le partenaire identifié.

## 4. Durée et financement de l'échange

Le séjour dans le pays partenaire peut durer de 3 à 15 jours.

L'enseignant ou le formateur participant à l'échange est remboursé des frais de voyage aller-retour sur la base du tarif SNCF 2<sup>de</sup> classe ; il perçoit une indemnité journalière forfaitaire (voir <https://protandem.org/fr/documents/dreic>). Le remboursement se fait sur présentation :

- des justificatifs de transport ;
- d'un rapport et d'une attestation de présence remplie par l'établissement d'accueil ;
- d'un relevé d'identité bancaire ou postal de l'établissement d'origine.

# ***II.2 Cours de langues tandem franco-allemands en immersion pour adultes***

## 1. Définition et objectifs

ProTandem organise deux fois par an des cours de langues tandem franco-allemands pour adultes grâce au soutien de l'Ofaj (en Allemagne au mois de juillet et en France au mois d'octobre). Fondés sur la pédagogie du tandem, ces cours permettent de renforcer les aptitudes langagières par l'apprentissage mutuel et visent les échanges interculturels entre les participants (entre 8 et 11 participants français, et allemands). Les formateurs spécialement formés à l'« approche tandem », définissent les exercices et supervisent le bon déroulement des travaux en tandem.

## 2. Public concerné

Ce volet du programme s'adresse aux chefs d'établissements, aux directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT), aux enseignants et aux formateurs sans prérequis linguistique et exerçant dans :

- des lycées professionnels ;
- des lycées d'enseignement technologique ;
- des lycées dispensant des formations de techniciens supérieurs ;
- des centres de formation d'apprentis gérés par des EPL, des Greta ou des GIP académiques.

Il s'adresse également aux tuteurs et aux maîtres d'apprentissage dans des entreprises accueillant des élèves de l'enseignement professionnel et des apprentis.

### 3. Modalités de candidature

Les personnels intéressés par ces cours de langue devront adresser leur candidature par courriel : [info@protandem.org](mailto:info@protandem.org).

### 4. Durée et financement du cours de langues

Deux sessions en immersion d'une semaine sont organisées chaque année. Les prochaines sessions auront lieu à Hyères du 24 au 31 octobre 2026 et à Francfort en juillet 2027. La subvention maximale par personne pour des frais de voyage est de 400 euros. Le taux maximal de participation de l'Ofaj aux frais du cours est de 40 euros par jour pour l'hébergement et la restauration. Ce montant est déjà déduit des frais de participation qui s'élèvent en moyenne à 620 euros.

## III. *Ofaj – Échanges à orientation professionnelle*

Le programme Organiser des rencontres professionnelles permet à des groupes de jeunes de France et d'Allemagne de se rencontrer et de se familiariser avec l'enseignement et la formation professionnelle du partenaire et de découvrir la culture et l'actualité de l'autre pays.

L'échange de groupe des élèves, apprenties et des jeunes professionnels est un outil de sensibilisation privilégié favorisant l'acquisition de nouvelles compétences et l'accès au marché du travail.

**Pour connaître les conditions :** [Guide pour des projets d'échange professionnels, universitaires ou culturels](#)

**Pour plus d'informations :** [Site Ofaj – Organiser des rencontres professionnelles](#)

## **B. Ofaj – Formations générales et technologiques**

Les mobilités de groupe et individuelles proposées par l'Ofaj s'inscrivent dans l'ambition du Traité d'Aix-la-Chapelle pour des échanges entre jeunes de France et d'Allemagne.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'Ofaj dispose de nouvelles [directives](#), qui se traduisent notamment par des taux de subvention relevés par rapport à 2019, par une simplification administrative à l'attention des partenaires et des usagers, par des réponses apportées aux attentes des jeunes concernant la protection de l'environnement et du climat en valorisant notamment les voyages écoresponsables et par une attention particulière à la protection des jeunes face à toute violence.

## **I. Rencontres au domicile du partenaire**

L'échange de groupe au domicile du partenaire permet aux élèves de rendre visite à leurs correspondants. Ils sont hébergés en famille, à défaut dans une auberge de jeunesse ou une structure d'accueil similaire. Tous les projets impliquent une réciprocité.

Une connaissance de la langue du partenaire n'étant pas un prérequis, les élèves n'apprenant pas le français en Allemagne ou l'allemand en France peuvent également participer à cet échange.

La subvention de l'Ofaj est versée à l'établissement demandeur à l'issue de la rencontre.

Le dépôt d'une demande de subvention sur la [plateforme Scolari](#) ne garantit pas son attribution.

**Pour connaître les conditions :** [En un coup d'œil](#)

**Pour plus d'informations :** [Site Ofaj – Rencontres au domicile du partenaire](#)

## **II. Rencontres en tiers-lieu**

L'échange de groupe en tiers-lieu permet à des élèves de se rencontrer hors de leur cadre familial et scolaire habituel et de travailler ensemble. Les élèves des deux pays sont hébergés ensemble dans une même structure d'accueil en France ou en Allemagne.

Les projets peuvent être de nature linguistique, mais aussi interdisciplinaire, et concerner des enseignants de différentes disciplines. Il est conseillé d'impliquer les élèves dans le choix et la préparation du projet et de poursuivre le travail autour du projet après la rencontre.

Ce programme est ouvert à l'ensemble des élèves – y compris les non-germanistes – de l'école primaire jusqu'à la fin du lycée.

La demande est déposée auprès de l'Ofaj par l'établissement du pays où est prévue la rencontre. Une copie est à envoyer à la D(r)areic de l'académie pour information.

Les établissements en réseau d'éducation prioritaire peuvent prétendre à une subvention plus élevée.

La subvention est versée à l'issue de la rencontre, après réception du décompte d'utilisation.

**Pour connaître les conditions :** [En un coup d'œil](#)

**Pour plus d'informations :** [Site Ofaj – Rencontres scolaires en tiers-lieu](#)

## **III. Programme pour la région frontalière « Vivons et apprenons avec nos voisins »**

Ce programme, destiné à tous les élèves de la région frontalière (région Grand Est pour la France et Bade-Wurtemberg, Rhénanie-Palatinat, Sarre et agglomération de Cologne pour l'Allemagne), est tout particulièrement adapté aux élèves d'école maternelle et élémentaire, car il n'y a pas d'obligation de nuitée. Les quatre jours de rencontre peuvent en effet avoir lieu tout au long de l'année.

Selon le principe de réciprocité, au moins une rencontre doit avoir lieu dans chaque pays, les deux autres journées de rencontre pouvant se dérouler en présentiel ou à distance.

L'Ofaj accorde une subvention forfaitaire pour tout le projet et un accompagnement personnalisé.

Une variante « projet artistique clé en main » est également proposée pour les 8-11 ans.

Pour les écoles et établissements à la recherche d'un établissement partenaire en Allemagne, une bourse aux partenaires spécifique est mise en place.

**Pour connaître les conditions :** [En un coup d'œil](#)

**Pour plus d'informations :** [Site Vivons et apprenons avec nos voisins](#)

## **IV. « Projets-IN »**

L'appel à projets « Projets-IN, le réseau des projets scolaires franco-allemands, interculturels, interdisciplinaires et innovants » – dits « Projets-IN » a pour objectif de promouvoir les échanges de classes par la mise en œuvre d'une pédagogie de projet innovante et s'adresse principalement, mais pas obligatoirement, aux filières à enseignement renforcé de la langue du partenaire.

L'appel à projets est ouvert aux établissements scolaires partenaires du second degré qui prévoient la réalisation d'un projet interdisciplinaire, à dimension interculturelle franco-allemande et à caractère innovant. Il est ouvert à tous les thèmes.

Les échanges peuvent être réalisés au domicile du partenaire ou en tiers-lieu (voir ci-dessus). Les projets réalisés sont présentés sur la page Internet dédiée à ce programme.

Un seul dossier de candidature est déposé par tandem d'établissements. Le dossier est créé sur le site <http://projets-in.ofaj.org/> et adressé par voie électronique jusqu'à mi-novembre à [projets-in@ofaj.org](mailto:projets-in@ofaj.org). Seuls les dossiers complets seront examinés.

Une commission franco-allemande sélectionne les projets qui auront lieu l'année suivante, en tenant compte des critères d'interdisciplinarité, d'interculturalité et d'innovation.

À noter : Pour les rencontres au domicile du partenaire, il est conseillé de demander en parallèle une subvention sur Scolari. Ainsi, dans le cas où un dossier ne serait pas retenu dans le cadre du présent appel à projets, les établissements pourront éventuellement bénéficier d'une autre subvention de l'Ofaj. Le cumul de plusieurs subventions de l'Ofaj n'est néanmoins pas autorisé. Si le dossier est retenu dans le cadre du programme Projets-IN, l'établissement annule l'autre demande. Il en informe, dans les meilleurs délais, la D(r)areic de son académie.

**Pour connaître les conditions :** [En un coup d'œil](#)

**Pour plus d'informations :** [Site Projets-IN](#)

## ***V. Check ! Conseil en ligne sur mesure pour équipe enseignante***

L'Ofaj propose un accompagnement flexible et gratuit pour l'élaboration et la mise en place d'échanges scolaires franco-allemands, à toutes les étapes du projet : organisation, conception, aspects linguistique et interculturels, intégration d'outil numérique, demande de subvention.

**Pour connaître les conditions :** [En un coup d'œil](#)

**Pour plus d'informations :** [Site Ofaj - CHECK !](#)

## ***VI. Journée Découverte***

Ce programme de deux à trois heures permet aux élèves de visiter une entreprise et les institutions de leur région ayant des relations étroites avec l'Allemagne.

Il a pour objectif de sensibiliser les élèves à la nécessité d'acquérir des compétences linguistiques et interculturelles pour leur future vie professionnelle, de promouvoir la coopération franco-allemande sur le plan économique ou institutionnel et de permettre aux élèves d'appréhender les attentes du marché du travail.

Les enseignants remplissent le formulaire d'inscription. L'Ofaj propose ensuite une entreprise ou une institution à visiter et assurera le lien permanent entre l'entreprise ou l'institution et l'établissement.

Accompagnement pédagogique : une animatrice ou un animateur identifié(e) par l'Ofaj peut être proposé(e) pour aider l'enseignant à la préparation de la visite.

**Pour connaître les conditions :** [En un coup d'œil](#)

**Pour plus d'informations :** [Site Ofaj – Journée Découverte](#)

## ***VII. Programme Focus, projets de coopération entre établissement(s) scolaire(s) et association(s)***

Avec le programme Focus, qui porte sur des projets entre établissement(s) scolaire(s) et association(s), l'Ofaj souhaite encourager les coopérations entre éducation formelle et non

formelle. Les rencontres franco-allemandes de jeunes sont portées conjointement par des structures scolaires et extrascolaires.

Le projet et ses contenus sont préparés, réalisés et évalués conjointement et à part égale par les établissements scolaires et structures extrascolaires de France et d'Allemagne. Les projets doivent porter sur une thématique commune mise en avant dans le titre donné au projet. L'apprentissage linguistique et interculturel est pris en compte lors de la conception du programme. Les visites et/ou la participation à des cours ne doivent être que ponctuelles et faire partie intégrante du projet en vue d'atteindre les objectifs.

La [demande de subvention](#) est à envoyer par voie électronique à l'adresse suivante : [csp@OFAJ.org](mailto:csp@OFAJ.org)

Pour connaître les conditions : [En un coup d'œil](#)

Pour plus d'informations : [Site Ofaj - Programme Focus](#)

## **II. Ofaj – Mobilité individuelle**

### ***A. Stages pratiques dans le cadre de la formation professionnelle, technologique ou agricole***

L'OFAJ accorde des bourses pour des stages pratiques en Allemagne. Ces stages, qui doivent se dérouler pendant la formation, permettent d'élargir les compétences professionnelles, interculturelles et linguistiques.

Sont concernés les élèves des lycées technologiques et professionnels ainsi que les apprentis préparant les diplômes suivants : certificat d'aptitude professionnelle (CAP), baccalauréat professionnel, baccalauréat technologique, brevet de technicien supérieur (BTS), brevet professionnel (BP), brevets des métiers d'art (BMA), brevet national des métiers d'art (BNMA), diplôme national des métiers d'art et du design (DN MADE), certificat de spécialisation (CS). La limite d'âge est fixée à 35 ans révolus au début du programme. La bourse est versée uniquement aux jeunes avec moins d'opportunités qui, sans le soutien de l'Ofaj, ne pourraient effectuer une mobilité.

La demande de bourse est à déposer par l'établissement d'enseignement via une plateforme au plus tard un mois avant le début du stage. La bourse est versée à l'issue du stage.

Pour connaître les conditions : [En un coup d'œil](#)

Pour plus d'informations : [Site de l'Ofaj](#)

### ***B. Stages hors cursus Praxes***

Tout jeune entre 18 et 35 ans souhaitant effectuer un stage non obligatoire, entre 1 et 6 mois en Allemagne s'il réside en France et inversement.

Le programme Praxes sécurise le cadre juridique du stage et fournit dans ce cadre des contrats bilingues et prend en charge une assurance complémentaire. Un suivi pédagogique des participants est également assuré.

Le jeune recherche par lui-même son stage, l'Ofaj propose des plateformes pour les aider dans leurs recherches.

Après avoir trouvé son stage, le jeune remplit le formulaire sur la page web du programme et suit les procédures attendues.

À noter : 50 euros de frais de dossier sont à la charge du stagiaire.

Pour les jeunes ayant moins d'opportunités, il existe également une bourse coup de pouce d'un montant unitaire de 500 euros.

Pour en connaître les conditions : [En un coup d'œil](#)

Pour plus d'informations : [Ofaj – Praxes](#)

### **C. Programmes Brigitte Sauzay et Voltaire**

Le programme Brigitte Sauzay est un dispositif d'échanges individuels d'élèves de moyenne durée. Le programme Voltaire est un dispositif d'échanges individuels d'élèves de longue durée. Tous deux sont fondés sur la réciprocité et reposent sur la confiance de chacun des deux élèves partenaires, de leurs familles et de leurs établissements scolaires envers le système d'enseignement du pays voisin.

**Il convient de souligner que la participation aux programmes Brigitte Sauzay et Voltaire est une démarche dont la responsabilité incombe aux familles. Pour autant, le succès de l'échange tient pour une grande part au soutien pédagogique dont bénéficie l'élève avant, pendant et après son séjour.**

Le chef d'établissement s'assure de la motivation et de l'aptitude de l'élève à l'échange et il autorise ou non, à la suite d'un entretien, la participation à l'échange.

Pour accompagner au mieux les élèves, les établissements d'origine et d'accueil désignent chacun un professeur-tuteur. Au centre de la communication entre l'élève, sa famille, son établissement et l'établissement partenaire, les deux professeurs référents désignés sont chargés d'aider à la préparation de l'échange, de maintenir le contact avec l'élève lorsqu'il est dans l'établissement partenaire et d'assurer le suivi de la scolarité de l'élève hôte et son intégration au sein de l'établissement.

Les élèves participant à l'échange sont scolarisés dans l'établissement partenaire. Un élève qui aura fait le choix d'une mobilité de moyenne ou longue durée ne devra pas être pénalisé dans son parcours scolaire malgré les différences entre les programmes et les méthodes de travail en vigueur dans chacun des deux pays. Il convient ainsi de s'entendre avant le départ de l'élève sur les modalités précises de son évaluation, de sa réintégration dans son établissement d'origine ou de son orientation à venir.

À cet effet, les institutions scolaires françaises et allemandes, conjointement avec l'Ofaj, ont élaboré un portfolio d'expériences de mobilité. Tout participant aux programmes Brigitte Sauzay ou Voltaire peut y rendre compte des enseignements suivis et du travail personnel fourni lors du séjour dans l'établissement partenaire. L'élève choisit les contenus qu'il souhaite y présenter et est accompagné par son tuteur dans cette démarche. En outre, depuis la rentrée 2022, les élèves ayant effectué une mobilité Brigitte Sauzay ou Voltaire sur le fondement d'un contrat d'études sont éligibles à la reconnaissance dans leur parcours scolaire des résultats obtenus dans le cadre de leur mobilité et, depuis la session 2024 du baccalauréat général ou technologique, à la délivrance d'une mention mobilité européenne et internationale sur le diplôme du baccalauréat.

À noter : les élèves de seconde peuvent être dispensés d'accomplir la séquence d'observation en milieu professionnel lorsqu'ils effectuent pendant le dernier mois de l'année scolaire une période de mobilité scolaire européenne et internationale telle que prévue à l'article D. 331-68 du Code de l'éducation (voir [arrêté du 29 novembre 2023 au JORF n° 0277 du 30 novembre 2023](#)).

À noter : En Allemagne, la vaccination contre la rougeole est obligatoire dans les établissements scolaires. Ceci vaut également pour les élèves en échange. Pour plus d'informations, il est possible de consulter le site du ministère fédéral de la Santé : <https://www.bundesgesundheitsministerium.de/impfpflicht/faq-masernschutzgesetz.html> ou les [FAQ du programme Brigitte Sauzay](#).

### **Modalités de passation du DNB**

Pour les élèves de troisième qui seraient candidats au diplôme national du brevet (DNB) pour la session 2027, il convient d'anticiper les modalités de passation de cet examen. Deux possibilités sont à envisager :

- Les élèves accomplissent leur séjour à l'étranger avant le 15 avril 2027 ; dans ce cas, ils sont dans les conditions prévues pour tous les candidats pour présenter l'épreuve orale et les quatre épreuves écrites ;
- leur séjour à l'étranger englobe les dates de la session de juin 2027 du DNB : ils pourront passer les épreuves de l'examen, dans leur académie d'origine et d'inscription, lors de la session de remplacement en septembre. Ils devront en avoir fait la demande avant leur départ, auprès du chef d'établissement qui en informera la division des examens et concours (DEC) de l'académie. En ce qui concerne l'épreuve orale de soutenance de projet, les élèves pourront passer cette épreuve avant leur départ à l'étranger ; à défaut, ils pourront passer l'épreuve orale en septembre en même temps que les épreuves écrites. De même, une moyenne périodique sur 20 pour chacun des enseignements obligatoires devra être renseignée dans leur livret scolaire unique afin d'être prise en compte dans le cadre du contrôle continu du DNB qui se fonde, à partir de la session 2026, sur les moyennes annuelles obtenues en classe de troisième pour chacun des enseignements (moyenne des moyennes annuelles attribuées dans chacun des enseignements obligatoires à hauteur de 40 % du résultat final ajoutée à la moyenne des notes obtenues aux épreuves d'un examen à hauteur de 60 % du résultat final).

## **I. Programme Brigitte Sauzay**

Le programme Brigitte Sauzay est un échange individuel de deux fois trois mois, fondé sur le principe de la réciprocité avec un séjour aller d'un élève et un séjour en retour de son correspondant. Le choix des dates de l'échange est du ressort des participants et des établissements scolaires.

Le programme s'adresse aux élèves des classes de quatrième, troisième au collège, de seconde ou de première dans les lycées d'enseignement général, technologique et professionnel apprenant l'allemand depuis au moins deux ans.

L'accord des chefs d'établissement et des familles est requis.

[Le tutoriel](#) contient une explication détaillée des démarches à suivre pour organiser un échange dans le cadre du programme Brigitte Sauzay.

**Pour connaître les conditions :** [En un coup d'œil](#)

**Pour plus d'informations :** [Site Ofaj – Programme Brigitte Sauzay](#)

## **II. Programme Voltaire**

Le programme Voltaire est un échange individuel de deux fois six mois fondé sur le principe de la réciprocité. Pour les participants venus de France, le séjour en Allemagne a lieu du début du mois de mars au mois d'août 2027. Les participants venus d'Allemagne séjournent en France du début du mois de septembre 2027 au mois de février 2028.

Le programme Voltaire s'adresse aux élèves de seconde des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel (élèves sous statut scolaire) qui étudient l'allemand en LVA ou

LVB. Il est également ouvert aux élèves de quatrième et de troisième de collège satisfaisant aux mêmes conditions.

Le programme Voltaire est géré par la [Centrale Voltaire au Centre français de Berlin](#).

La [candidature](#) au programme Voltaire se fait en ligne et est ouvert depuis la mi-mai pour l'année scolaire à venir.

Depuis la campagne 2024, le professeur-tuteur chargé du suivi de l'élève pendant son échange ainsi que le chef d'établissement remplissent une appréciation de l'élève en ligne pour compléter sa candidature. Le chef d'établissement est invité à consulter [la foire aux questions](#) mise en ligne par la Centrale Voltaire en amont afin de se familiariser avec le programme.

Les délais pour remplir ces deux formulaires en ligne sont :

- 13 novembre 2026 : dépôt en ligne du formulaire d'appréciation de l'enseignant-tuteur ;
- 20 novembre 2026 : dépôt en ligne du formulaire d'appréciation du chef d'établissement.

Tout dossier incomplet sera refusé.

Les D(r)areic et/ou les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) d'allemand, correspondants académiques de l'Ofaj auprès du recteur, et, pour les élèves des lycées professionnels, les inspecteurs de l'éducation nationale des enseignements généraux (IEN-EG) d'allemand examinent les candidatures de leur académie sur la plateforme.

La sélection des candidats s'effectue au début du mois de janvier 2027.

**Pour connaître les conditions :** [En un coup d'œil](#)

**Pour plus d'informations :** [Site Centrale Voltaire – Programme Voltaire](#), [Plateforme de candidature](#)

## ***D. Formations pour enseignants***

L'Ofaj organise chaque année des formations pour le personnel enseignant de France et d'Allemagne. Celles-ci se déroulent en France ou en Allemagne. De nombreuses conférences en ligne (webinaires) sont également proposées à différents moments de l'année scolaire.

Ces formations s'adressent selon les thématiques à tous les enseignants ou aux enseignants de certaines disciplines ou certaines formes d'établissement. Il est parfois nécessaire de maîtriser la langue du partenaire pour participer à la formation. Dans certaines formations qui ne s'adressent pas aux enseignants de langue une traduction peut être organisée. L'objectif est de former les enseignants aux aspects pédagogiques des échanges ou d'approfondir le traitement de certaines thématiques lors des échanges.

Le calendrier des formations proposées par l'Ofaj peut être consulté sur [le site de l'Ofaj](#).

Par ailleurs l'Ofaj subventionne également des formations organisées par les rectorats d'académie et les autorités scolaires des *Länder*.

Pour plus de renseignements veuillez consulter [le document d'information](#).

## **III. Échanges à distance et démarches numériques à l'Ofaj**

Plusieurs dispositifs numériques permettent de développer des projets hybrides, conjuguant mobilité physique et échanges numériques, voire des échanges se déroulant entièrement à distance.

## **A. Tele-Tandem®**

Tele-Tandem est un dispositif de l'Ofaj permettant de réaliser un échange scolaire franco-allemand à distance. La démarche proposée associe une approche pédagogique (pédagogie de projet et approche tandem dans l'apprentissage de la langue du partenaire) à une [plateforme interactive](#) donnant accès à un espace de travail collaboratif ainsi qu'à différents outils sécurisés tels que courriel, chat ou visio-conférence. La démarche tandem permet aux élèves de deux classes partenaires de faire connaissance et de travailler ensemble sur différentes activités et de développer un projet commun.

Ce dispositif est ouvert à toutes les classes, de la maternelle au lycée, dans la voie générale, technologique et professionnelle.

L'Ofaj propose régulièrement des formations aux enseignants intéressés.

Chaque année l'Ofaj attribue des prix de soutien à des projets d'une qualité particulière.

Pour plus d'informations : [www.tele-tandem.net](http://www.tele-tandem.net)

## **B. « AKI – App », valorisation des compétences acquises en mobilité**

AKI-App est un outil numérique développé par l'Ofaj et ses partenaires en vue de valoriser les compétences transversales acquises par les jeunes en mobilité via une auto-évaluation.

Pour plus d'informations : [www.aki-app.org](http://www.aki-app.org)

## **C. Parkur, la plateforme d'apprentissage de la langue du partenaire en vue de préparer sa mobilité professionnelle**

### 1. Définition et objectifs

La plateforme Parkur permet aux jeunes d'apprendre gratuitement en ligne l'allemand ou le français en vue d'une mobilité professionnelle, de préparer leurs premiers jours sur leur futur lieu de travail et leur quotidien dans le pays partenaire. Elle leur propose un apprentissage autonome et interactif de la langue en fonction de leurs besoins et de leurs disponibilités. Les jeunes sont accompagnés par une équipe de tuteurs. Ils peuvent également échanger au sein de la communauté Parkur. Afin de profiter pleinement des contenus proposés, l'Ofaj recommande de se préparer sur la plateforme Parkur au moins un mois avant le départ en mobilité, à raison de six heures par semaine.

### 2. Publics

Sont concernés les jeunes entre 16 et 30 ans, souhaitant préparer un stage, un volontariat ou un emploi en Allemagne ou en France. Le niveau de langue minimum recommandé pour s'inscrire est A2 sur l'échelle du Cadre européen commun de référence pour les langues.

Pour connaître les conditions : [En un coup d'œil](#)

Pour plus d'informations : [www.parkur.ofaj.org](http://www.parkur.ofaj.org)